

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2012

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 37

présenté par  
M. Eckert  
-----

### ARTICLE 17 UNDECIES

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au présent article »

les mots :

« à l'article 17 *decies* de la présente loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.